



Liste des Voteurs

POUR

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE
QUÉBEC

AVIS

Est par le présent donné que la liste des électeurs ayant le cens électoral requis par la loi, pour voter à l'élection des députés de l'Assemblée Législative de Québec, ayant été préparée suivant la loi, les personnes dont les noms ne sont pas sur la liste municipale et qui, cependant, ont droit de voter aux élections provinciales, sont priées de se présenter en personne à notre bureau, à l'Hôtel de Ville, le ou avant le vingt décembre prochain (1906), entre 10 a.m. et 4 p.m., pour constater si leurs noms ont été omis, et se faire inscrire s'ils ne l'ont pas été—ou de transmettre leur demande écrite attestée sous serment.

Le tout conformément aux dispositions de la loi électorale de Québec et de ses amendements.

J.-HAMILTON FERNS,
Président.

A. LANGEVIN,
Vice-président.

P.-H. MORIN,
J.-T. DILLON,
L.-J. LAMONTAGNE,
WM. EUARD,
WM.-G. OWENS,
ROBERT FITZGIBBON,
Evaluateurs de la Cité.

BUREAU DES EVALUATEURS,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 23 novembre, 1906.



Lists of Voters

FOR THE

LEGISLATIVE ASSEMBLY OF
QUEBEC

NOTICE

Is hereby given that the lists of voters qualified to vote at an election of a member for the Legislative Assembly of the Province of Quebec, having been prepared according to law, all persons whose names are not inscribed on the Municipal list of voters and who, however, have the right to vote at the Provincial elections, are requested to present themselves personally at our office, at the City Hall, on or before the twentieth of December next (1906), between 10 a.m. to 4 p.m. to ascertain if their names have been omitted from said list, and to have the same inscribed if not already entered thereon—or forward their written applications attested under oath.

The whole in conformity with the provisions of the Quebec Election Act and its amendments.

J. HAMILTON FERNS,
President.

A. LANGEVIN,
Vice-President.

P. H. MORIN,
J. T. DILLON,
L. J. LAMONTAGNE,
WM. EUARD,
WM. G. OWENS,
ROBERT FITZGIBBON,
Assessors.

ASSESSORS OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 23rd November 1906.



Rue Lagauchetière

Effacement de la ligne homologuée de la rue Lagauchetière (côté Sud) de l'Avenue Papineau à la rue St-André, dans les quartiers Papineau (autrefois Ste-Marie) et St-Jacques, de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que la Ville de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en la chambre No 31, au Palais de Justice de cette Ville, vendredi, le quatorzième jour de décembre prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué des quartiers Papineau (autrefois Sainte-Marie) et Saint-Jacques de ladite Ville soit modifié en effaçant la ligne homologuée de la rue Lagauchetière (sur le côté Sud), de l'avenue Papineau à la rue Saint-André, tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 19 novembre 1906.



Lagauchetière St.

Erasure of homologated line of Lagauchetière street (south side), from Papineau Avenue to St. André street, in the Papineau (formerly St. Mary's) and St. James Wards of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in room No. 31 at the Court-House of this City, on Friday, the fourteenth day of December next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of Papineau (formerly St. Mary's) and St. James wards of the said City be modified by erasing the homologated line of Lagauchetière street (on the South side), from Papineau avenue to St. André street, as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL,
Montreal, 19th November 1906.